



## La Commission fédérale d'art se réunit pour la 500<sup>e</sup> fois

La dernière séance en date du jury des Prix fédéraux d'art, d'architecture et de médiation d'art 2010 était la 500<sup>e</sup> séance de la Commission fédérale d'art. Cette commission nommée par le Conseil fédéral est à l'origine de l'encouragement institutionnalisé de l'art en Suisse. Elle a siégé pour la première fois les 3 et 4 août 1888 sous la présidence du colonel Emil Rothpletz, premier professeur d'histoire militaire, de tactique et de stratégie à l'EPFZ, peintre et amateur d'art. Le vice-président était le juriste genevois Théodore de Saussure, président de la Société suisse des Beaux-Arts. Parmi les autres membres du jury (onze au total), on trouvait les peintres Albert Anker, Arnold Böcklin, Frank Buchser et François-Louis-David Bocion. La Commission émettait des recommandations concernant les acquisitions de la Confédération, l'organisation d'expositions nationales d'art et la participation aux expositions internationales, les subventions accordées aux monuments historiques publics et, à partir de 1899, elle se prononçait également sur les bourses accordées à des artistes suisses pour des études à l'étranger : il s'agissait là de l'ancêtre des Prix fédéraux. Après des premières années plutôt agitées, marquées par des tensions internes entre diverses factions et des attaques venues de l'extérieur, comme celles qu'a suscitées l'engagement de la Commission en faveur de la fresque « Retraite de Marignan » peinte par Ferdinand Hodler pour le Musée national de Zurich, le travail de la Commission a pris au fil du temps une tournure plus tranquille.

Aujourd'hui la Commission fédérale d'art officie comme jury de la Confédération pour le Concours fédéral d'art (« Swiss Art Awards »), fait des recommandations pour le Prix Meret Oppenheim et les Prix fédéraux pour espaces d'art. Elle propose aussi les artistes à inviter pour réaliser les contributions officielles de la Suisse aux grandes biennales (Biennale de Venise, du Caire), émet des recommandations pour les acquisitions de la Collection d'art de la Confédération et préside le concours L'art dans la construction de la Confédération. De plus, elle a un rôle de comité consultatif et critique auprès de l'Office fédéral de la culture pour tous les projets et les questions stratégiques. Elle a ainsi permis de garantir tout au long des 120 dernières années que la voix des artistes et des experts soit entendue lors du développement et de la mise en œuvre de l'encouragement de l'art.

La Commission fédérale d'art, c'est un modèle de compétence qui à la fois englobe le passé, se préoccupe de continuité et a développé une culture de la discussion interne. Les membres de la Commission se considèrent comptables de leurs décisions non seulement vis-à-vis d'une région (la Suisse), mais également vis-à-vis de l'évolution de l'art. Grâce à la limitation de la durée du mandat à huit ans et à un tournus régulier, la composition du jury change tous les deux ans. La Commission fédérale d'art a certes ses compétences et ses avis – mais ce sont les artistes eux-mêmes qui décident de la direction que prend l'art.